



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Ferme ouverte – Filière cheval

Propositions de la Confédération paysanne

Ferme ouverte dans le Jura le 3 décembre 2018

Localisation : Ecuries de Sainte-Marie à Balaiseaux (39). Chez Fabien et Erica Cannelle

Présentation de la ferme : Surface de 52 ha. Installation en 2011 sur une ferme familiale. Historique sur la ferme avec des comtois (encore présents sur la ferme)

Centre équestre: 26 box, 90 licenciés, pension, élevage, valorisation des chevaux, monitorat d'équitation

Production de foin et de céréales: autonomie paysanne - aménagement du territoire - participation à la vie des territoires ruraux.

Horaire: 11 heures du matin suivi d'un pot

PRODUIRE DU REVENU ET DE LA QUALITE DE VIE

« Produire pour vivre »

A la Confédération paysanne, nous demandons que le cheval et autres équidés soient enfin considérés réellement comme des animaux d'élevage et la filière équine comme filière agricole.

Le cheval est une réalité de l'agriculture et de la ruralité française. Les éleveurs équins peuvent se retrouver dans la définition de paysan et dans le projet politique de la Confédération paysanne qui passe par le développement de l'agriculture paysanne, la défense des petites et moyennes structures, du revenu paysan, des pratiques respectueuses des humains, des animaux et des ressources naturelles. L'élevage équin peut être source d'emplois, notamment les structures équestres rurales qui produisent leurs fourrages. Cela rejoint notre combat pour l'animation de campagnes habitées et vivantes. La filière cheval est particulièrement complexe de par sa structuration et ses multiples finalités (sports, loisirs, courses, enseignement, viande, énergie animale, etc.). La gouvernance de la filière équine diffère de celle des autres filières agricoles. Nous dénonçons la gestion hasardeuse de l'IFCE dans nombre de sujets, de la formation à l'appui technique. La Confédération paysanne souhaite que le cheval soit intégré dans le travail de nos instances agricoles, de la politique d'installation et foncière jusqu'aux politiques agricoles et alimentaires nationales et européennes.

Revenir à un taux de TVA réduit

L'impact de la hausse de la TVA sur les fermes équestres a été considérable. On estime à environ 15 à 18 000 € de perte pour un chiffre d'affaires moyen de 150 000 €. Or, les petits centres équestres en milieu rural ont davantage de difficultés à répercuter ce coût au client. Cela pose également un enjeu de démocratisation de l'activité équestre et d'accessibilité de cette pratique sportive bénéfique.

Au-delà de la hausse de la TVA, ce changement induit une forte charge administrative. Le temps de travail consacré à la comptabilité a explosé, éloignant les éleveurs.euses de chevaux du sens même de leur activité. Pour ces raisons, la Confédération paysanne plaide pour **un retour de la TVA à un taux réduit pour l'ensemble des activités de la filière équine.**

Œuvrer pour des tarifs de prestations d'élevage similaires aux autres filières animales

Que ce soit pour l'insémination, l'échographie, l'équarrissage, l'identification, les tarifs vétérinaires et de médicaments ou autres prestations, les tarifs pratiqués sont systématiquement beaucoup plus élevés que pour les bovins par exemple. Les professionnels de la filière équine doivent tirer un revenu de leur travail et ne peuvent subir de tels prix abusifs. La Confédération paysanne souhaite œuvrer à trouver des solutions pour revenir à des tarifs adaptés et raisonnables pour la filière équine (mutualisation du coût de l'équarrissage, conditionnement de médicaments adapté aux professionnels, sortie de la gestion catastrophique de l'IFCE, etc.)

La fin de vie des chevaux, un sujet tabou ?

Aujourd'hui, celles et ceux qui excluent les chevaux du circuit de l'alimentation humaine n'assument pas complètement le coût engendré par leur décision. Le sujet est tabou, mais de la pédagogie est nécessaire. Cette diversité dans la filière contribue aussi à une opacité des carnets sanitaires des chevaux tout au long de la vie de l'animal. Le coût d'entretien d'un cheval est élevé et le débouché viande ramène un retour économique, et est loin d'être moins glorieux que la pratique de l'euthanasie ou de chevaux abandonnés en fin de vie. La fin de l'abattage demandé par les véganes serait une catastrophe. Les chevaux de trait ont également besoin du débouché viande pour leur équilibre économique, déjà bien fragile. Rappelons aussi que la France n'est pas autosuffisante en viande chevaline et importe 60% de sa consommation.

La Confédération paysanne œuvre pour le maintien des abattoirs de proximité, le ralentissement des cadences, la possible implication des éleveurs dans les abattoirs et le développement de formes alternatives (abattage à la ferme et mobile). La formation des opérateurs est également essentielle, notamment au regard des spécificités comportementales des chevaux.

Gestion sanitaire

La question des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments est prégnante pour la filière équine, quelle que soit sa finalité. Elles ne sont pas renouvelées pour l'espèce équine, alors

qu'elles le sont pour d'autres. Cela engendre une exclusion de nombreux chevaux de la chaîne alimentaire et une absence de solutions de traitement. C'est le cas par exemple du carbezia, médicament contre la pyroplasme, très présente dans l'Est de la France (liée à la présence de tiques). La Confédération paysanne souhaite que les services sanitaires des pouvoirs publics se penchent sur ce sujet de manière sérieuse.

La reconnaissance de l'énergie animale (exposition photo)

La Confédération paysanne souhaite que l'énergie animale soit reconnue comme énergie renouvelable et soutenue en conséquence. Une grande part des paysans du monde utilise l'énergie animale, elle est également utile dans certaines fermes de maraîchage et de viticulture, ainsi que dans des services au territoire (ramassage de déchets, tournée scolaire, débardage, etc.). Les pouvoirs publics doivent soutenir ces démarches, porteuses également de lien à l'animal dans nos sociétés, ainsi que développer la recherche en traction animale, complètement délaissée.

En conclusion, **la Confédération paysanne tenait à organiser une ferme ouverte nationale sur le thème du cheval**, en y associant les structures locales et les établissements d'enseignement. C'est l'occasion aussi de venir voir et échanger sur les difficultés et les spécificités des éleveurs.euses de cette filière.

Nous souhaitons apporter une approche transversale du monde agricole qui s'appuie sur la complémentarité des productions. Le pâturage mixte bovins/équins en est l'illustration, notamment dans cette région, berceau de deux magnifiques races, la vache Montbéliarde et le trait Comtois.

Les problématiques d'équité d'accès au foncier, la priorité à l'installation, la répartition équitable des aides PAC, le soutien à la biodiversité animale et aux races locales, la création d'emploi pour des campagnes vivantes et dynamiques, la lutte pour le maintien d'abattoirs de proximité et la nécessaire transition agricole économique, sociale et écologique sont autant de combats fortement menés par la Confédération paysanne, qui concernent pleinement les éleveurs.euses et/ou utilisateurs.trices de chevaux.

L'agriculture paysanne permet de maintenir des campagnes vivantes et de dynamiser le tissu économique local. L'agriculture paysanne est une agriculture moderne et solidaire. Moderne car elle crée du revenu pour les paysan.ne.s. Moderne car elle est garante d'une bonne qualité de vie. Moderne car elle donne des réponses durables aux attentes sociétales.

Chiffres-clés de la filière

- 1 million d'équidés
- 180 000 emplois dont 60 000 en activité principale
- 2/3 de pluriactifs, très présents en élevage
- 10 milliards d'euros générés par le secteur des courses sur un chiffre d'affaires global de 14 milliards d'euros
- 600 millions d'euros pour l'enseignement et la pension

Biodiversité équine en France :

- 9 races de trait
- 7 races d'âne
- 8 races de territoires
- 20 races sur ces 24 sont considérés en grave risque de perte de biodiversité

Le cheval de trait :

- 40 000 chevaux de trait
- 89% de cet élevage est consacré à la viande, 10% en loisirs et 1% en utilisation professionnelle

La viande chevaline :

- 6 000 tonnes abattues en 2013
- 10 millions de français en consomment
- 0,3 kg par habitant et par an
- 45% des achats sur les marchés ou boucheries spécialisées
- Un taux d'approvisionnement français de 40% : Importations nécessaires pour couvrir nos besoins !

Coûts exorbitants des prestations d'élevage pour les professionnels du cheval :

Exemple de l'identification:

- Poulain à destination bouchère 75€
- Veau 8€

Démocratisation de l'équitation :

- 160 000 chevaux en établissements équestres
- 670 000 licenciés équitation (3^{ème} sport pratiqué derrière le football et le tennis)
- 9 351 centres équestres en 2017

Contribution à l'aménagement du territoire :

- Près d'un million d'hectares de prairies naturelles entretenues par les équidés
- Complémentarité forte sur le pâturage bovins/équins

Contexte de fragilisation de la filière

- Hausse de la TVA à un taux de 20% en 2014
- -22% de juments saillies de 2009 à 2014 (-33% en trait)
- -21% en nombre de naissances (-30% en trait)

